



Instructions pour remplir la Formule 6.1

Demande de consentement de retrait de fonds d'un compte de retraite avec immobilisation des fonds, d'un fonds de revenu viager ou d'un fonds de revenu de retraite immobilisé de l'Ontario en cas de difficultés financières pour les revenus faibles, présentée au surintendant des services financiers

Pour les demandes en cas de difficultés financières pour les revenus faibles signées en 2009

NOTE : La Commission des services financiers de l'Ontario n'exigera pas les droits applicables aux demandes approuvées le 1^{er} avril 2009 et après cette date et ce, jusqu'au 31 mars 2011, inclusivement.

Table des matières

	Page(s)
Résumé des instructions – Formule 6.1- Demande de retrait pour faible revenu	1
Renseignements généraux pour faire une demande	2
Présentation d'une demande en cas de difficultés financières pour les revenus faibles : processus par étape	3
Définitions pour les besoins de la demande	4
Partie 1 - Renseignements sur le titulaire du compte immobilisé.....	5
Partie 2 - Retrait pour faible revenu.....	6-7
Partie 3 - Montant de déduction du retrait déterminé d'après l'actif	8-9
Partie 4 - Attestation par le titulaire du compte immobilisé.....	10
Partie 5 - Autorisation concernant les renseignements personnels	10
Partie 6 - Consentement au retrait du conjoint du titulaire	11
Frais de demande et impôt retenu à la source	11
Autres catégories de difficultés financières	12

RÉSUMÉ DES INSTRUCTIONS – FORMULE 6.1 **Demande de retrait pour faible revenu**

Vous pouvez remplir la demande ci-jointe (Formule 6.1) pour demander le consentement du surintendant des services financiers au retrait de fonds de **votre compte de retraite avec immobilisation des fonds, fonds de revenu viager ou fonds de revenu de retraite immobilisé de l'Ontario** (appelé « compte immobilisé » dans les présentes instructions) si vous connaissez des **difficultés financières** liées à un **faible revenu**.

Pour être admissible à un retrait relevant de la catégorie de difficultés financières liées à un faible revenu, votre revenu total prévu de toutes sources, avant impôts, au cours des 12 mois qui suivent la date à laquelle vous signez la demande doit être inférieur à 30 866,67 \$. Vous pouvez aussi être admissible pour un retrait de fonds sous une autre catégorie de difficultés financières – pour plus de détails à ce sujet, consultez la page 12 des présentes instructions.

Vous devez remplir les **parties 1 à 5** de la demande. Si vous indiquez dans la partie 4 que vous avez un conjoint et que ce dernier consent au retrait de fonds de votre compte immobilisé, vous **devez** remplir la **partie 6** de la demande. Les présentes instructions vous aideront à remplir chaque partie.

Renseignements généraux pour faire une demande

Remplissez la demande ci-jointe pour demander le consentement du surintendant des services financiers au retrait de fonds de votre **compte de retraite avec immobilisation des fonds, fonds de revenu viager ou fonds de revenu de retraite immobilisé** de l'Ontario (appelé « compte immobilisé » dans les présentes instructions) en raison de **difficultés financières**.

Le surintendant ne peut donner son consentement au retrait de fonds de votre compte immobilisé que si le montant que vous êtes en mesure de retirer s'élève à au moins 500 \$.

Le montant du retrait que vous pouvez effectuer dans toutes les catégories de difficultés financières sera ajusté en déduisant de ce montant la valeur d'une partie de l'actif qui appartient à vous-même et à votre conjoint.

Les fonds retirés de votre compte immobilisé ne seront plus exempts, en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, d'exécution, de saisie ou de saisie-arrêt par les créanciers.

Tout retrait de fonds de votre compte immobilisé peut avoir d'autres conséquences fiscales. Pour en savoir plus à ce sujet, appelez l'Agence du revenu du Canada au 1 800 959-8281.

Si le surintendant consent au retrait de fonds de votre compte immobilisé, vous devrez payer des frais de demande et l'impôt retenu à la source sur les sommes retirées. Vous trouverez des précisions à ce sujet à la page 11 des présentes instructions.

En outre, tout retrait d'argent de votre compte immobilisé peut changer votre admissibilité à certaines prestations gouvernementales. Pour en savoir davantage à ce sujet, communiquez avec le ministère ou l'organisme gouvernemental qui verse ces prestations.

La demande ci-jointe ne vous permet de retirer des fonds que d'un seul compte immobilisé à la fois.

Si le surintendant constate que la demande ou les documents que vous y avez annexés ne satisfont pas aux exigences relatives à un retrait de compte immobilisé, vous aurez peut-être à fournir d'autres renseignements ou documents pour remplir ces exigences.

VOUS NE POUVEZ PAS UTILISER LA DEMANDE CI-JOINTE POUR DEMANDER LE RETRAIT DE FONDS DE VOTRE COMPTE IMMOBILISÉ SI :

- **Les fonds que vous désirez retirer sont actuellement dans la caisse de retraite de votre régime de retraite courant ou de votre régime de retraite antérieur.** Vous pouvez seulement demander le retrait de fonds détenus dans un compte immobilisé.
- **Les fonds que vous désirez retirer de votre compte immobilisé sont régis par les lois du gouvernement fédéral ou d'une province autre que l'Ontario.** Les fonds détenus dans votre compte immobilisé sont régis par les lois du gouvernement fédéral s'ils se rapportent à un emploi dans un secteur régi par le gouvernement fédéral, tel que les banques, les compagnies aériennes, le transport interprovincial et les compagnies de téléphone ou de télévision. Ils sont régis par les lois d'une province autre que l'Ontario s'ils se rapportent à votre emploi à l'extérieur de l'Ontario. Vous pouvez seulement demander le retrait de fonds régis par la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario.
- **Vous voulez demander le retrait ou le transfert de fonds de votre compte immobilisé parce que votre espérance de vie a diminué, vous avez au moins 55 ans et la valeur de l'actif de chaque compte immobilisé de l'Ontario vous appartenant est inférieure à 18 520 \$, vous avez un montant à l'actif de votre compte immobilisé qui dépasse le plafond prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du gouvernement fédéral, vous êtes non-résident du Canada (voir la Formule 5) ou vous désirez retirer ou transférer jusqu'à 25 % des fonds transférés dans un fonds de revenu viager (voir la Formule 5.1).** Ce genre de demandes doit être déposé directement à l'institution financière qui administre votre compte immobilisé, et vous devriez communiquer avec cette institution pour savoir comment remplir ce genre de demandes.

VOUS NE POUVEZ FAIRE UNE NOUVELLE DEMANDE DE RETRAIT DE FONDS DE VOTRE COMPTE IMMOBILISÉ AU TITRE DE LA MÊME CATÉGORIE DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES QUE 12 MOIS APRÈS VOTRE DERNIÈRE DEMANDE APPROUVÉE AU TITRE DE CETTE CATÉGORIE.

Présentation d'une demande en cas de difficultés financières pour les revenus faibles : processus par étape

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Étape 1 : Remplissez intégralement la demande – pour le faire correctement, consultez les instructions.

Si votre demande est incomplète, elle vous sera renvoyée avec une lettre vous demandant les renseignements à fournir.

La demande ne sera pas valable si elle porte une date de signature remontant à plus de 60 jours avant la date à laquelle le surintendant reçoit ce document. Tout document joint ne sera pas valable s'il porte une date antérieure de plus de 12 mois à la date à laquelle le surintendant le reçoit.

Étape 2 : Envoyez la demande par la poste à l'adresse suivante :

Surintendant des services financiers
a/s de la Section du débloqué de fonds en cas de difficultés financières
Commission des services financiers de l'Ontario
5160, rue Yonge
C.P. 85
Toronto ON M2N 6L9

Vous pouvez également :

- faire parvenir la demande par messagerie à l'adresse ci-dessus, en stipulant qu'elle soit livrée au 16^e étage;
- remettre la demande en personne à la réception située au 4^e étage de l'adresse ci-dessus.

N'envoyez pas la demande par télécopieur. Les télécopies ne sont pas acceptées.

Étape 3 : Attendez la lettre indiquant le statut d'approbation. Lisez la lettre attentivement.

Si votre demande est approuvée, vous recevrez une lettre de consentement. Passez à l'étape 4.

OU

Si votre demande n'est pas approuvée, vous recevrez une lettre expliquant les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas admissible en vertu d'une ou de plusieurs catégories de difficultés financières. Vous pouvez demander la tenue d'une audience où sera examiné le rejet proposé de votre demande.

Étape 4 : Présentez toutes les pages de la lettre de consentement à l'institution financière qui administre votre compte immobilisé (où sont détenus les fonds de retraite).

La lettre de consentement n'est valable que pendant les 12 mois suivant la date à laquelle elle a été délivrée.

Étape 5 : Percevez les fonds

À la présentation de votre lettre de consentement, l'institution financière :

- versera l'impôt retenu à la source à l'Agence du revenu du Canada;
- versera les frais de demande au ministre des Finances;
- vous versera les fonds immobilisés dans les 30 jours suivants.

Pour plus de détails, consultez la section « Frais de demande et impôt retenu à la source » (page 11).

Définitions pour les besoins de la demande

Les définitions suivantes s'appliquent à la demande :

Personne à charge

Une « personne à charge » est une personne aux besoins de laquelle subvient le titulaire du compte immobilisé ou son conjoint à un moment ou à un autre de l'année civile où est signée la demande par le titulaire, ou de l'année civile précédente. Il faut également que cette personne soit l'enfant, le petit-enfant, le père, la mère, le grand-père, la grand-mère, le frère, la sœur, l'oncle, la tante, la nièce ou le neveu

- (a) du titulaire, ou
- (b) du conjoint du titulaire (cela ne s'applique pas si le titulaire et le conjoint vivent séparés de corps à la date à laquelle le titulaire signe la demande).

Résidence principale

La « résidence principale » d'une personne est le logement qu'elle habite ordinairement pendant l'année civile au cours de laquelle le titulaire du compte immobilisé signe la demande, ou l'année civile suivante. Il faut que ce logement soit une maison, une unité condominiale, un appartement ou autre logement situé dans un immeuble à logements multiples, un chalet, une maison mobile, une roulotte ou une caravane flottante. **Une personne ne peut avoir qu'une seule résidence principale, à tout moment, pour les besoins de la demande.**

Conjoint

Une personne a un « conjoint » si elle et une autre personne

- a) sont mariées ensemble, ou
- b) ne sont pas mariées ensemble et, à la date à laquelle le titulaire du compte immobilisé signe la demande, vivent ensemble dans une union conjugale
 - (i) soit de façon continue depuis au moins trois ans
 - (ii) soit dans une relation d'une certaine permanence s'ils sont les parents naturels ou adoptifs d'un enfant, au sens de la *Loi sur le droit de la famille* de l'Ontario.

Si deux personnes ne vivent pas ensemble dans une union conjugale à la date à laquelle le titulaire signe la demande, ces personnes ne seront reconnues comme étant des conjoints que si elles sont mariées.

Instructions pour remplir la partie 1
Renseignements sur le titulaire du compte immobilisé
(pages 1 à 3 de la demande)

Question 1. Donnez les renseignements suivants sur vous-même.

Veillez à ce que toutes les cases soient remplies.

Question 2. Quelle est l'adresse de votre résidence principale actuelle?

S'il s'agit de la même adresse que votre adresse postale, cochez simplement la case.

Question 3. Indiquez le nom complet et les coordonnées de votre conjoint.

Veillez à ce que toutes les cases soient remplies.

Question 4. Quel est le numéro de contrat ou de compte de votre compte immobilisé?

Indiquez le numéro de compte de votre compte de retraite immobilisé auprès de l'institution financière où il est détenu.

Vous pouvez communiquer avec l'institution financière pour obtenir confirmation du numéro de compte.

Question 5. Avez-vous annexé une copie du plus récent relevé de votre compte immobilisé délivré par l'institution financière qui administre votre compte immobilisé?

Vous devez annexer une copie du plus récent relevé de votre compte immobilisé; la date du relevé ne peut pas être antérieure de plus de 12 mois à la date où le surintendant reçoit ce relevé.

Question 6. Est-ce que l'argent que vous demandez de retirer de votre compte immobilisé :
- a été gagné en Ontario?
- est régi par la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario?

Vous devez répondre par l'affirmative aux deux questions pour pouvoir demander le retrait de fonds de votre compte immobilisé.

Veillez communiquer avec l'institution financière où est détenu votre compte immobilisé avant de présenter votre demande pour vérifier si vos fonds de retraite sont régis par la législation ontarienne sur les régimes de retraite.

Si les fonds détenus dans votre compte immobilisé provenaient d'un régime de retraite enregistré auprès du gouvernement fédéral, **vous ne pouvez pas présenter de demande** de déblocage de votre compte au moyen du présent formulaire. Vous devez entrer en contact avec l'autorité de réglementation des régimes de retraite fédéraux, c.-à-d. le Bureau du surintendant des institutions financières, au 1 800 385-8647 ou à partir du site <http://www.osfi-bsif.gc.ca/>, afin de vous renseigner sur la voie à suivre pour demander le déblocage dans le cadre du programme connexe du gouvernement fédéral.

Si les fonds de retraite sont toujours détenus par l'entreprise pour laquelle vous avez travaillé, ils doivent être transférés à un compte de retraite avec immobilisation des fonds avant que vous puissiez demander leur déblocage.

Question 7. Donnez les renseignements suivants sur l'institution financière qui administre votre compte immobilisé.

Veillez à ce que toutes les cases soient remplies.

Instructions pour remplir la partie 2 Retrait pour faible revenu (page 4 de la demande)

Question 1. Avez-vous déjà présenté une demande relevant de cette catégorie?

Dans l'affirmative, indiquez la date et le numéro de dossier de votre dernière demande présentée en raison d'un faible revenu.

Question 2. Quel est votre revenu prévu pour les 12 prochains mois?

Votre revenu ne peut pas être supérieur à 30 866,67 \$ pour les demandes signées en 2009. Indiquez votre revenu pour **les 12 prochains mois et non pour les 12 derniers mois**. N'incluez pas le revenu de votre conjoint.

Pour les besoins de la demande, votre revenu total prévu de toutes sources, avant impôts, doit inclure tout autre revenu que vous vous attendez à recevoir au cours des 12 mois qui suivent la date à laquelle vous signez la demande, à savoir :

- salaires, gains occasionnels, et montants qui vous sont payés au titre d'un programme de formation;
- revenu net d'un emploi indépendant;
- revenu de location net;
- paiements que vous recevez au titre d'un régime de rente ou de retraite, d'un régime enregistré d'épargne-retraite, d'un fonds enregistré de revenu de retraite, ou d'un régime de remplacement du revenu;
- prestations d'assurance;
- pension alimentaire que vous recevez à titre de conjoint aux termes d'une ordonnance judiciaire ou d'un accord;
- gains en capital résultant de la vente ou de la cession d'un élément d'actif;
- versements en espèces que vous recevez au titre d'un programme d'un gouvernement (à l'exception des montants exclus mentionnés ci-après), p. ex., pension du Régime de pensions du Canada ou de la sécurité de la vieillesse ou prestation d'Ontario au travail (aide sociale);
- intérêts et dividendes rapportés par des placements;
- héritages et gains tirés de concours publicitaire;
- tout autre revenu tiré d'une autre source.

Pour les besoins de la demande, votre revenu **ne comprend pas** :

- l'argent que vous avez pu retirer à cause de difficultés financières, avec le consentement du surintendant, d'un compte immobilisé dont vous êtes titulaire;
- le revenu prévu de votre conjoint ou d'une personne à charge;
- les remboursements de l'impôt versé à un gouvernement au Canada;
- un crédit d'impôt remboursable;
- un remboursement d'impôt au titre du programme Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* de l'Ontario;
- les paiements que vous recevez à titre de mère ou père de famille d'accueil aux termes de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* de l'Ontario et les paiements de pension alimentaire pour enfants reçus aux termes d'une ordonnance judiciaire ou d'un accord.

Question 3. Quel montant voulez-vous retirer?

Le montant que vous pouvez retirer en raison d'un faible revenu est calculé en fonction de votre revenu prévu pour les 12 prochains mois.

Le **montant maximum** que vous pouvez retirer en fonction d'un revenu prévu de **0 \$** est **23 150 \$**. Plus votre revenu prévu est élevé, moins vous pourrez retirer de fonds.

En plus de l'exemple de calcul présenté à page 4 de la demande, vous trouverez à la page suivante deux exemples de calcul du montant pouvant être retiré de votre compte immobilisé en raison d'un faible revenu.

Instructions pour remplir la partie 2 (suite)
Retrait pour faible revenu
(page 4 de la demande)

Exemple 1 : Gains prévus de 5 000 \$ au cours des 12 prochains mois

Vous devez d'abord calculer 75 % de votre revenu prévu pour les 12 prochains mois.

Si vous prévoyez gagner 5 000 \$ dans les 12 prochains mois, 75 % de 5 000 \$ est 3 750 \$.

Soustrayez ensuite ce résultat (75 % de votre revenu prévu de 5 000 \$) du montant maximum pouvant être retiré en raison d'un faible revenu, à savoir 23 150 \$.

Ainsi, le montant maximum que vous pouvez débloquer dans la catégorie de faible revenu à partir d'un revenu prévu de 5 000 \$ est 19 400 \$.

Revenu	5 000 \$
<u>MULTIPLIÉ par</u>	<u>0,75</u>
	=3 750 \$

Retrait maximum	22 450 \$
<u>MOINS</u>	<u>3 750 \$</u>
	=19 400 \$

Exemple 2 : Gains prévus de 14 000 \$ au cours des 12 prochains mois

Comme dans l'exemple 1 ci-dessus, vous devez d'abord calculer 75 % de votre revenu prévu pour les 12 prochains mois.

Si vous prévoyez gagner 14 000 \$ dans les 12 prochains mois, 75 % de 14 000 \$ est 10 500 \$.

Soustrayez ensuite ce résultat (75 % de votre revenu prévu de 14 000 \$) du montant maximum pouvant être retiré en raison d'un faible revenu, à savoir 23 150 \$.

Ainsi, le montant maximum que vous pouvez débloquer dans la catégorie de faible revenu à partir d'un revenu prévu de 14 000 \$ est 12 650 \$.

Revenu	14 000 \$
<u>MULTIPLIÉ par</u>	<u>0,75</u>
	=10 500 \$

Retrait maximum	23 150 \$
<u>MOINS</u>	<u>10 500 \$</u>
	=12 650 \$

Notez que les **FRAIS DE DEMANDE** que vous devez payer afin de retirer des fonds de votre compte immobilisé sont égaux à 2 % du montant dont le retrait est approuvé d'après l'information fournie dans votre demande, le montant minimum de ces frais étant de 200 \$ et le maximum de 600 \$.

Si vous demandez à retirer le montant maximum permis en raison d'un faible revenu, les frais de demande seront déterminés par le calcul du montant maximum que l'on vous autorise à retirer, même si ce chiffre est supérieur à la valeur de votre compte immobilisé.

Question 4. Comment voulez-vous que le montant vous soit payé?

Précisez si vous voulez que votre argent vous soit versé en une somme forfaitaire ou en une série de 12 versements mensuels.

Instructions pour remplir la partie 3 Montant de déduction du retrait déterminé d'après l'actif (page 6 de la demande)

****Remarque : Il ne s'agit pas ici d'une catégorie de difficultés financières.****

L'auteur de la demande doit absolument remplir cette partie de la demande en énumérant son actif et son passif ainsi que ceux de son conjoint.

Remplissez le **tableau 1** à la page 6 de la demande.

Veillez à **ne laisser aucune case en blanc** dans la colonne de l'**actif** et du **passif**; si des cases sont laissées en blanc, votre demande vous sera renvoyée. Lorsque vous n'avez pas d'actif ou de passif dans la catégorie indiquée, inscrivez « 0 » dans la colonne 2. Ne tenez **pas** compte de l'actif ou du passif de votre conjoint en cas de séparation.

Remplissage du tableau 1 de la demande

Liste des éléments d'actif (qui appartiennent à vous-même, ou encore à votre conjoint dans la mesure où vous ne vivez pas séparés de corps à la date à laquelle vous signez la demande p.ex., liquidités, placements, etc.)

- 1. Biens immobiliers**
Toute propriété qui vous appartient autre que votre résidence principale.
- 2. Liquidités et argent en dépôt à votre banque (p. ex., des économies)**
Indiquez le montant des fonds que vous détenez dans une banque ou une institution financière.
- 3. Certificats de placement garanti (CPG) et placements dans les fonds mutuels**
Inscrivez « 0 » si vous ne possédez pas de placements de ce genre.
- 4. Régimes enregistrés d'épargne-retraite, fonds enregistrés de revenu de retraite et rentes**
Autres que tous comptes immobilisés dont vous-même ou votre conjoint êtes titulaire.
- 5. Actions, obligations et autres valeurs**
Inscrivez « 0 » si vous ne possédez pas de placements de ce genre.
- 6. Parts dans une entreprise ou une exploitation agricole dont la valeur dépasse 50 000 \$**
Inscrivez la valeur des parts que vous-même ou votre conjoint possédez dans une entreprise ou une exploitation agricole (après avoir déduit la valeur des éléments d'actif qui sont nécessaires au fonctionnement de l'entreprise ou de l'exploitation, jusqu'à un plafond de 50 000 \$ pour chaque entreprise ou exploitation).
- 7. Autres éléments d'actif appartenant à vous-même ou à votre conjoint**
Ne comptabilisez aucun des éléments suivants : comptes immobilisés, biens personnels liés à la résidence principale, véhicules, effets personnels (p.ex., vêtements, bijoux, etc.), outils nécessaires pour le travail.

Liste des éléments de passif (qui appartiennent à vous-même, ou encore à votre conjoint dans la mesure où vous ne vivez pas séparés de corps à la date à laquelle vous signez la demande, p. ex., dettes)

- 1. Dette garantie par des biens immobiliers**
Pour une hypothèque sur toute propriété autre que votre résidence principale.
- 2. Dette due au titre d'une marge de crédit**
Marge de crédit obtenue auprès d'une banque ou d'une autre institution financière.
- 3. Prêts**
Prêt obtenu auprès d'une banque ou d'une autre institution financière, à l'exception des prêts garantis par des éléments d'actif exclus.
- 4. Soldes de cartes de crédit**
Total dû équivalent à tous les soldes de cartes de crédit.
- 5. Autres dettes de vous-même ou de votre conjoint**
Impôt sur le revenu, prêts personnels (p.ex., sommes dues à des membres de la famille), exception faite des dettes garanties par des éléments d'actif exclus.

Instructions pour remplir la partie 3 (suite)
Montant de déduction du retrait déterminé d'après l'actif
(page 6 de la demande)

Mode de calcul à appliquer pour déterminer si une déduction sera appliquée au montant que l'on vous autorise à retirer en cas de difficultés financières, en fonction de l'actif énuméré à la partie 3.

Si votre actif est supérieur à votre passif, on pourrait vous demander d'utiliser une partie de cet actif avant de pouvoir débloquer un compte de retraite avec immobilisation des fonds.

Au tableau 1 de la partie 3 (page 6), vous avez indiqué tous vos éléments d'actif et de passif (le total de chaque catégorie devrait être inscrit dans la colonne 3).

Soustrayez ensuite le total du passif du total de l'actif.

Si l'actif (liquidités et placements) est supérieur au passif (dettes), la **différence** – c.-à-d. le montant de l'actif au-delà du passif – **sera déduit** du total que l'on vous autorise à retirer en vertu de toute catégorie de difficultés financières.

Exemple 1 :

Total de l'actif	=2 000 \$
<i>MOINS</i>	
Total du passif	=5 000 \$
<u>Solde</u>	= -3 000 \$ (inscrivez « 0 »)

Le solde étant un **chiffre négatif** (le passif est supérieur à l'actif), aucun montant ne sera déduit du montant que l'on vous autorise à retirer.

Lorsque le résultat est un **chiffre négatif**, un « 0 » est inscrit dans la case située à droite en bas du tableau.

Exemple 2 :

Total de l'actif	=7 000 \$
<i>MOINS</i>	
Total du passif	=5 000 \$
<u>Solde</u>	=2 000 \$

Le solde étant un **chiffre positif** (l'actif est supérieur au passif), ce montant **sera déduit** du montant que l'on vous autorise à retirer.

Instructions pour remplir la partie 4 Attestation par le titulaire du compte immobilisé (page 7 de la demande)

Vous devez signer cette partie de la demande pour confirmer (« attester ») que les renseignements fournis sont véridiques et exacts à la date à laquelle vous signez la demande.

Votre demande sera considérée irrecevable si la partie 4 de la demande porte une date antérieure de plus de 60 jours à la date à laquelle le surintendant reçoit le document.

Vous devez cocher UNE SEULE des quatre cases de la partie 4 de la demande concernant votre état matrimonial. (Le terme « conjoint » est défini dans la section « Définitions », à la page 5 des présentes instructions.)

- Je n'ai pas de conjoint (la partie 6 n'est pas à remplir)
- J'ai un conjoint, mais, à la date à laquelle je signe la présente attestation, je vis séparé de corps de mon conjoint (votre conjoint ne signe ni la partie 5 ni la partie 6)
- J'ai un conjoint, mais aucune partie de l'argent qui se trouve dans le compte immobilisé ne provient en aucun cas d'une prestation de retraite se rapportant à l'un quelconque de mes emplois (votre conjoint actuel ne signe ni la partie 5 ni la partie 6).

Voici un exemple de cas où il convient de choisir cette option.

- Avant de signer l'attestation figurant à la partie 4 de la demande, vous viviez en union avec un conjoint (devenu un ancien conjoint) et il y a eu rupture de cette union.
- Dans le cadre d'un accord conclu avec votre ancien conjoint après la rupture de votre union, vous avez eu droit à une part des prestations de retraite qui revenaient à votre ancien conjoint du fait de son emploi.
- Votre part des prestations de retraite qui revenaient à votre ancien conjoint du fait de son emploi a été transférée à un compte immobilisé dont vous êtes le titulaire, et aucune partie des fonds détenus dans ce compte ne se rapporte à des prestations de retraite auxquelles vous avez eu droit vous-même du fait de votre propre emploi.
- Vous avez plus tard entamé de nouvelles relations avec votre conjoint actuel et, dans le cours de cette nouvelle union, vous faites maintenant une demande pour retirer de l'argent du compte immobilisé en raison de difficultés financières.

Dans ce cas, vous n'avez pas besoin d'obtenir le consentement de votre conjoint actuel en ce qui concerne votre demande. Vous pouvez alors cocher la case de la Partie 4 de la demande qui dit : « J'ai un conjoint, mais aucune partie de l'argent qui se trouve dans le compte immobilisé ne provient en aucun cas d'une prestation de retraite se rapportant à l'un quelconque de mes emplois ».

- J'ai un conjoint, et celui-ci consent au retrait de l'argent du compte immobilisé. **Si votre conjoint donne son consentement, vous devez lui demander de signer la partie 5 et la partie 6.**

La partie 4 doit être signée et datée par vous-même, le titulaire du compte immobilisé (« Signature du titulaire »).

Vous devez apposer votre signature devant un témoin âgé d'au moins 18.

Le fait de fournir des renseignements inexacts ou incomplets dans la demande et dans les documents qui l'accompagnent est une infraction au titre de l'article 109 de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, punissable d'une amende maximum de 100 000 \$ pour une première déclaration de culpabilité et d'une amende maximum de 200 000 \$ pour une déclaration subséquente.

En outre, le fait de créer ou d'utiliser sciemment un faux document dans l'intention de le présenter comme un document authentique est une infraction criminelle au titre des articles 366 à 368 du *Code criminel* fédéral, punissable sur déclaration de culpabilité d'un emprisonnement maximum de 10 ans.

Instructions pour remplir la partie 5 Autorisation concernant les renseignements personnels (page 8 de la demande)

Cette autorisation relative aux renseignements personnels vous concernant, qui figure à la partie 5 de la demande, doit être signée et datée par votre conjoint et vous-même. Cependant, votre conjoint n'est pas tenu de signer l'autorisation si vous êtes séparés à la date à laquelle vous signez la demande.

Instructions pour remplir la partie 6 Consentement au retrait du conjoint du titulaire (page 9 de la demande)

Vous devrez demander à votre conjoint de signer cette partie si vous avez coché la quatrième case à la partie 4 de la demande (« J'ai un conjoint, et celui-ci consent au retrait de l'argent du compte immobilisé »).

Votre conjoint n'est pas obligé de consentir à la demande. Des détails sont donnés à ce sujet à la page 9 de la demande.

Votre conjoint doit apposer sa signature en présence d'un témoin âgé d'au moins 18 ans. En qualité de titulaire du compte immobilisé, vous ne pouvez pas servir de témoin à la signature de votre conjoint.

Ne remplissez pas cette partie de la demande si vous et votre conjoint êtes séparés à la date à laquelle vous signez la demande et si vous avez coché la deuxième case à la partie 4 de la demande.

Frais de demande et impôt retenu à la source

Frais de demande

NOTE : La Commission des services financiers de l'Ontario n'exigera pas les droits applicables aux demandes approuvées le 1^{er} avril 2009 et après cette date et ce, jusqu'au 31 mars 2011, inclusivement.

Lorsque vous présentez une demande pour retirer des fonds d'un compte de retraite avec immobilisation des fonds, des frais de demande doivent être versés au ministre des Finances.

Les frais de demande sont égaux à 2 % du montant dont le débloqué est approuvé.

Les frais de demande minimum sont de 200 \$, et les frais de demande maximum sont de 463 \$ (avec un maximum retrait de 23 150 \$)

Exemples :

Montant approuvé jusqu'à 10 000 \$ = frais de demande de **200 \$**

Montant approuvé de 15 000 \$ = frais de demande de **300 \$** (c.-à-d. 2 % du montant dont le retrait est approuvé)

Montant approuvé de 23 150 \$ et plus = frais de demande de **463 \$**

Ne demandez pas le débloqué d'un montant supérieur aux sommes détenues dans votre compte immobilisé. Si vous le faites, les frais de demande seront calculés en fonction du montant dont le débloqué est approuvé, même si ce montant est supérieur à la valeur de votre compte immobilisé.

Lorsque vous présentez la lettre de consentement à l'institution financière qui administre votre compte immobilisé (là où sont détenus les fonds de retraite), **les frais de demande seront payés en votre nom par l'institution financière à partir de votre compte immobilisé.**

N'envoyez pas vous-même de chèque tiré d'un compte personnel ni de mandat.

Impôt retenu à la source

Vous êtes tenu de payer un impôt retenu à la source sur le montant que vous retirez de votre compte immobilisé (frais de demande compris). L'impôt retenu à la source est un paiement avancé de l'impôt sur le revenu et représente un pourcentage du montant que vous retirez de votre compte immobilisé à un moment donné.

Lorsque vous présentez votre lettre de consentement à l'institution financière qui administre votre compte immobilisé (là où sont détenus les fonds de retraite), **l'impôt retenu à la source sera versé par l'institution financière directement à l'Agence du revenu du Canada à partir de votre compte immobilisé.**

Au total, trois sommes seront retirées de votre compte immobilisé. Les voici, par ordre de priorité :

- l'impôt retenu à la source **plus**
- les frais de demande **plus**
- le montant dont le débloqué est approuvé, sous réserve du paiement des deux premières sommes et du montant à l'actif de votre compte immobilisé.

Si le total de ces trois sommes est supérieur au montant à l'actif de votre compte immobilisé, la somme que vous percevrez sera réduite afin d'assurer le paiement des frais de demande et de l'impôt retenu à la source.

L'impôt retenu à la source payé au moment où vous retirez des fonds de votre compte immobilisé n'est peut-être pas le seul impôt sur le revenu que vous aurez à payer du fait du retrait. **Pour en savoir davantage sur la retenue d'impôt à payer et sur d'autres conséquences fiscales possibles résultant du retrait de fonds de votre compte immobilisé, appelez l'Agence du revenu du Canada au 1 800 959-8281.**

Autres catégories de difficultés financières

La demande (Formule 6.1) est utilisée pour demander au surintendant des services financiers le consentement au retrait de fonds d'un compte immobilisé **en cas de difficulté financière pour les revenus faibles seulement** (comme cela est précisé dans la partie 2 de la demande). **Il existe néanmoins six autres catégories de difficultés financières (mentionnées ci-dessous)** en vertu desquelles les titulaires de comptes immobilisés peuvent être admissibles à des retraits de ces comptes.

Si vous voulez faire une demande de retrait de votre compte immobilisé en vertu d'une ou de plusieurs des autres catégories de difficultés financières (mentionnées ci-dessous), vous **ne pouvez pas utiliser la Formule 6.1**; vous devez faire votre demande en utilisant la **Formule 6** de la Commission des services financiers de l'Ontario (Demande de consentement de retrait de fonds d'un compte de retraite avec immobilisation des fonds, d'un fonds de revenu viager ou d'un fonds de revenu de retraite immobilisé de l'Ontario en cas de difficultés financières, présentée au surintendant des services financiers).

Vous devez payer **des frais de demande séparés** à partir des fonds que vous avez droit de retirer pour **chaque** demande approuvée pour cause de difficultés financières.

En conséquence, si vous voulez faire une demande de retrait de fonds de votre compte immobilisé en cas de difficultés financières pour revenus faibles **et** en vertu d'une ou de plusieurs des autres catégories de difficultés financières (mentionnées ci-dessous), vous pouvez éviter de faire plusieurs demandes (et de payer plusieurs fois des frais de demande) en faisant une seule demande complète pour toutes les catégories de difficultés financières applicables au moyen de la **Formule 6** de la Commission des services financiers de l'Ontario.

Pour plus de renseignements sur les autres catégories de difficultés financières et pour obtenir des exemplaires de la Formule 6, appelez la Commission des services financiers de l'Ontario au 416 250-7250 ou, sans frais, au 1 800 668-0128.

Voici les autres catégories de difficultés financières :

- **Retrait pour dette grevant votre résidence principale** - Vous avez besoin d'argent pour éviter l'éviction de votre résidence principale à cause de paiements en souffrance d'un prêt (p. ex., une hypothèque) garanti par cette résidence.
- **Retrait pour loyer impayé** - Vous avez besoin d'argent pour éviter l'éviction de votre résidence principale à cause d'un loyer impayé pour cette résidence.
- **Retrait pour loyer du premier et du dernier mois** - Vous avez besoin d'argent pour payer le loyer du premier et du dernier mois qui vous permettra de louer une résidence principale.
- **Retrait pour frais médicaux** - Vous, votre conjoint ou une personne à charge avez besoin d'argent pour payer des frais médicaux (y compris des frais dentaires) afin de traiter une maladie ou une incapacité physique dont l'un de vous est atteint.
- **Retrait pour rénovations de votre résidence principale** - Vous, votre conjoint ou une personne à charge avez besoin d'argent pour payer des frais afin de rénover votre résidence principale actuelle ou future en fonction d'une maladie ou d'une incapacité physique dont l'un de vous est atteint.
- **Retrait pour rénovations de la résidence principale d'une personne à charge** - Vous, votre conjoint ou une personne à charge avez besoin d'argent pour payer des frais afin de rénover la résidence principale actuelle ou future **de cette personne à charge** en fonction d'une maladie ou d'une incapacité physique dont cette personne à charge est atteinte.

AFIN DE RECEVOIR DE L'AIDE GRATUITE POUR REMPLIR LA DEMANDE, APPELÉZ LA COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO AU 416 250-7250 OU, SANS FRAIS, AU 1 800 668-0128

Vous pouvez aussi consulter le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario
<http://www.fsco.gov.on.ca/french/pensions/unlocking/>

**Financial Services
Commission
of Ontario**

**Commission des
services financiers
de l'Ontario**



Chief Executive Officer and
Superintendent of Financial Services

Directeur général et
surintendant des services financiers

5160 Yonge Street
Box 85, 17th Floor
Toronto ON M2N 6L9

5160, rue Yonge
boîte 85, 17^e étage
Toronto ON M2N 6L9

Telephone: (416) 590-7000
Facsimile: (416) 590-7078

Téléphone: (416) 590-7000
Télécopieur: (416) 590-7078

La Commission des services financiers de l'Ontario n'exigera pas les droits applicables aux demandes approuvées le 1^{er} avril 2009 et après cette date et ce, jusqu'au 31 mars 2011, inclusivement.

Les demandes approuvées seront encore assujetties aux retenues d'impôts applicables au moment où des fonds sont retirés d'un compte avec immobilisation des fonds en Ontario (Compte de retraite avec immobilisation des fonds (CRIF), Fonds de revenu viager, Fonds de revenu de retraite avec immobilisation).



Commission des
services financiers
de l'Ontario

5160, rue Yonge
Boîte 85
Toronto ON M2N 6L9

Formule 6.1 Pour les demandes en cas de difficultés financières pour les revenus faibles signées en 2009

Demande de consentement de retrait de fonds d'un compte de retraite avec immobilisation des fonds, d'un fonds de revenu viager ou d'un fonds de revenu de retraite immobilisé de l'Ontario en cas de difficultés financières pour les revenus faibles, présentée au surintendant des services financiers

Approuvée conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario (L.R.O. 1990, c. P.8, telle que modifiée)

Utilisez cette formule pour demander, au surintendant des services financiers, le consentement de retirer des fonds d'un compte de retraite avec immobilisation des fonds, fonds de revenu viager ou fonds de revenu de retraite immobilisé de l'Ontario (appelé ci-après «compte immobilisé») en cas de difficultés financières pour les revenus faibles. (Vous pouvez aussi vous qualifier pour un retrait de fond en cas de difficultés financières sous une autre catégorie de difficulté financière - voir page 5 de cette demande pour plus de renseignements.) Prière de lire les instructions avant de remplir la formule.

VOUS NE POUVEZ PAS UTILISER LA PRÉSENTE DEMANDE POUR DEMANDER LE RETRAIT D'ARGENT DE VOTRE COMPTE IMMOBILISÉ SI :

- L'argent que vous désirez retirer est actuellement dans la caisse de retraite de votre régime de retraite courant ou votre régime de retraite antérieur. Vous pouvez seulement demander le retrait d'argent qui est dans un compte immobilisé.
- L'argent que vous désirez retirer de votre compte immobilisé est régi par les lois du gouvernement fédéral ou d'une province autre que l'Ontario. L'argent dans votre compte immobilisé sera régi par les lois du gouvernement fédéral si l'argent se rapporte à un emploi gouverné par le gouvernement fédéral, tel que les banques ou le transport interprovincial. L'argent dans votre compte immobilisé sera régi par les lois d'une province autre que l'Ontario s'il se rapporte à votre emploi à l'extérieur de l'Ontario.
- Vous voulez demander le retrait ou le transfert d'argent de ce compte parce que votre espérance de vie a diminué, vous avez au moins 55 ans et la valeur de l'argent de chaque compte immobilisé vous appartenant est inférieur à 18 520 \$, vous avez un montant à l'actif de votre compte immobilisé qui dépasse le plafond prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du gouvernement fédéral, vous ne résidez pas au Canada ou vous devez retirer ou transférer jusqu'à 25 % de l'argent transféré dans un fonds de revenu viager. Ce genre d'applications devront être fait directement à l'institution financière qui administre votre compte immobilisé et vous devriez communiquer avec eux pour savoir comment remplir ce genre de demande.

VOUS NE POUVEZ FAIRE UNE NOUVELLE DEMANDE DE RETRAIT DE FONDS DE VOTRE COMPTE IMMOBILISÉ AU TITRE DE LA CATÉGORIE DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES POUR LES REVENUS FAIBLES QUE 12 MOIS APRÈS VOTRE DERNIÈRE DEMANDE A ÉTÉ APPROUVÉE AU TITRE DE CETTE CATÉGORIE.

Après avoir rempli la demande, envoyez-la, ainsi que les autres documents demandés, au surintendant des services financiers, Section du débloqué de fonds en cas de difficultés financières, 5160, rue Yonge, Boîte 85, Toronto ON M2N 6L9. Il **ne faut pas** envoyer la demande à l'institution financière qui administre votre compte immobilisé.

Le surintendant ne peut consentir au retrait de fonds de votre compte immobilisé que si le montant que vous pouvez retirer s'élève au moins à 500 \$. S'il consent à votre demande, **des frais de demande et d'impôt retenu à la source seront déduits des fonds retirés**. Pour en savoir davantage, consultez la page 11 des instructions.

Partie 1 Renseignements sur le titulaire du compte immobilisé

1. Donnez les renseignements suivants sur vous-même :

Nom	Prénom	Second prénom	Date de naissance (année / mois / jour)
Adresse d'envoi	Numéro et rue		Appartement n°
Ville	Province/État	Pays	Code postal
(Indicatif régional) numéro de téléphone (poste)		(Indicatif régional) numéro de télécopieur	

Cette formule est exigée par le Règlement 909, R.R.O. 1990, tel que modifié

Allez à la page 2 et continuez à remplir la partie 1.

Partie 1 (suite)

Renseignements sur le titulaire du compte immobilisé

2. Quelle est l'adresse de votre résidence principale actuelle (au sens défini à la page 4 des instructions)?

Adresse de la résidence principale Numéro et rue	<input type="checkbox"/> Comme votre adresse d'envoi, ou :	Appartement n°
Ville	Province/État	Pays
Code postal		

3. Si vous avez un conjoint (au sens défini à la page 4 des instructions) à la date où vous signez la présente demande, donnez les renseignements suivants sur votre conjoint:

Nom	Prénom	Second prénom	Date de naissance (année / mois / jour)
Adresse d'envoi Numéro et rue	<input type="checkbox"/> Comme votre adresse d'envoi, ou:		Appartement n°
Ville	Province/État	Pays	Code postal
Numéro de téléphone (Indicatif régional) numéro de téléphone (poste)			
<input type="checkbox"/> Comme votre numéro de téléphone, ou:			

4. Quel est le numéro de contrat ou de compte de votre compte immobilisé?

Vous le trouverez dans votre contrat de compte immobilisé ou dans les relevés que vous avez reçus de votre institution financière (banque, compagnie d'assurance, etc.). Au besoin, adressez-vous à votre institution financière.

Numéro de contrat ou de compte de votre compte immobilisé (**insérez seulement un numéro de contrat ou de compte**).

5. Avez-vous annexer une copie du plus récent relevé de votre compte immobilisé délivré par l'institution financière qui administre votre compte immobilisé?

Oui

Non

Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) : Il faut annexer une copie du plus récent relevé délivré par l'institution financière qui administre votre compte immobilisé. La date du relevé ne doit pas être antérieure de plus de 12 mois à la date où le surintendant reçoit ce relevé.

Allez à la page 3 et continuez à remplir la partie 1.

Partie 1 (suite)

Renseignements sur le titulaire du compte immobilisé

6. Seulement l'argent dans un compte immobilisé qui a été gagné en Ontario et qui vient d'un régime de retraite régi par la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario peut être retiré avec cette demande. Les régimes de retraite parrainés par certains employeurs en Ontario (comme les banques, compagnies aériennes, compagnies de télécommunications, etc.) ne sont généralement pas régis par la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario. L'institution financière qui administre votre compte immobilisé ne vous permettra pas de retirer de l'argent qui n'est pas régi par la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario. Est-ce que l'argent que vous demandez de retirer de votre compte immobilisé a été gagné en Ontario et est régi par la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario?

Si vous ne savez pas la réponse, demandez à votre institution financière.

Oui

Non

7. Donnez les renseignements suivants sur l'institution financière qui administre votre compte immobilisé :

Nom de l'institution financière			
Adresse d'envoi	Numéro et rue	Bureau n°	
Ville	Province/État	Pays	Code postal
(Indicatif régional) numéro de téléphone (poste)		(Indicatif régional) numéro de télécopieur	

Allez à la page 4 et remplissez la partie 2.

Partie 2 Retrait pour faible revenu

Vous pouvez seulement faire votre retrait de votre compte immobilisé avec cette demande si votre revenu total prévu de toutes sources, avant impôts, pour les 12 mois qui suivent la date à laquelle vous avez signé la présente demande **est inférieur à 30 866,67 \$**. Vous pouvez aussi vous qualifier pour un retrait de fond en cas de difficultés financières sous une **autre catégorie de difficulté financière** - voir page 5 de cette demande pour plus de renseignements.

1. **Avez-vous déjà présenté au surintendant une demande de retrait de fonds de votre compte immobilisé en raison d'un faible revenu?**

Oui

Non

Si vous avez répondu par «oui», indiquez la date à laquelle vous avez signé votre dernière demande approuvée présentée en raison d'un faible revenu, et le numéro de dossier que le surintendant a affecté à cette demande.

Date à laquelle vous avez signé votre dernière demande approuvée (année / mois / jour)	Numéro de dossier de votre dernière demande approuvée
---	---

Vous ne pouvez faire une nouvelle demande en cas de difficultés financières pour les revenus faibles que 12 mois après la date à laquelle vous avez signé votre dernière demande approuvée au titre de cette catégorie de difficultés financières.

2. **Quel est votre revenu total prévu de toutes sources, avant impôts, pour les 12 mois qui suivent la date à laquelle vous signez la présente demande?**

_____ \$

Consultez la page 5 des instructions pour savoir ce que vous devez inclure dans votre revenu prévu. **Votre revenu prévu total doit être inférieur à 30 866,67 \$ pour que vous puissiez retirer de l'argent de votre compte immobilisé en vertu de la Partie 2.** Si vous ne prévoyez pas de recevoir un revenu au cours de la période de 12 mois, entrez **ZÉRO**.

3. **Quel montant voulez-vous retirer?**

_____ \$

Pour déterminer le montant à entrer ci-dessus, vous devez tenir compte des points suivants :

- Vous ne devriez **pas** demander un montant supérieur au montant qui reste dans votre compte immobilisé.
- Vous ne devriez **pas** demander un montant supérieur au montant maximal que vous êtes autorisé à retirer en cas de revenu faible. Pour 2009, le maximum est fixé à 23 150 \$, moins 75% de votre revenu prévu indiqué au point 2 ci-dessus. Une description et un exemple de calcul figurent ci-dessous. Un espace est également prévu pour calculer votre retrait maximal.
- Il n'est **pas** permis de retirer un montant inférieur à 500 \$.
- Votre avoir net (actif moins passif), tel qu'indiqué à la Partie 3 (page 6), le cas échéant, sera **déduit** du montant demandé ici.

REMARQUE : L'exemple de calcul présume que le revenu prévu, indiqué à la question 2, est de 1 000 \$.

	Description du calcul	Exemple de calcul	Votre calcul	
A	Retrait maximal pour les demandes de 2009 : 23 150\$	23 150\$	23 150\$	A
B	Le revenu prévu est le montant indiqué à la question 2, ci-dessus	1 000\$	Montant de la question 2 ci-dessus	B
C	La déduction pour revenu prévu est de 75 % du montant indiqué à la section B.	0,75\$ X 1 000\$ = 750\$	0,75 X montant de la rubrique B = \$	C
D	Le montant autorisé maximum est A moins C . C'est le montant maximal que vous pouvez entrer à la question 3 ci-dessus	23 150\$ - 750\$ = 22 400\$	23 150\$ - montant de la rubrique C = \$	D

4. **Comment voulez-vous que le montant vous soit payé?**

En une somme forfaitaire

En une série de 12 versements mensuels

Allez à la page 5 et lisez sur les autres catégories de difficultés financières.

Autres catégories de difficultés financières

Cette demande est utilisée pour demander, au surintendant des services financiers, le consentement de retirer des fonds d'un compte immobilisé **en cas de difficulté financière pour les revenus faibles seulement** (comme précisé dans la partie 2 de cette demande). Mais, **il y a six autres catégories de difficultés financières (mentionnées ci-dessous)** auxquelles les titulaires des comptes immobilisés peuvent qualifier pour faire des retraits de leur comptes immobilisés.

Si vous voulez faire une demande d'un retrait de votre compte immobilisé basé sur une ou plusieurs catégories de difficultés financières (mentionnées ci-dessous), vous **ne pouvez pas utiliser cette demande** et vous devrez faire votre demande en utilisant la **Formule 6** de la Commission des services financiers de l'Ontario (Demande de consentement de retrait de fonds d'un compte de retraite avec immobilisation des fonds, d'un fonds de revenu viager ou d'un fonds de revenu de retraite immobilisé de l'Ontario en cas de difficultés financières, présentée au surintendant des services financiers).

Vous devrez payer un **frais de demande additionnel** des fonds auxquels vous avez droit de faire votre retrait pour **chaque** demande de difficulté financière réussie.

Alors, si vous voulez faire une demande d'un retrait de votre compte immobilisé en cas de difficulté financière pour un revenu faible **et** une autre demande sous une des catégories de difficultés financières (mentionnées ci-dessous), vous pouvez éviter de faire plusieurs demandes (et de payer plusieurs frais de demande) par faisant une seule demande complète pour toutes les catégories de difficultés financières applicables en utilisant la **Formule 6** de la Commission des services financiers de l'Ontario.

Pour plus de renseignements sur les autres catégories de difficultés financières et pour obtenir des copies du Formule 6, contactez la Commission des services financiers de l'Ontario au 416-250-7250 ou au numéro sans frais 1-800-668-0128.

Les autres catégories de difficultés financières sont :

- 1. Retrait pour dette grevant votre résidence principale** - Vous avez besoin d'argent pour éviter l'éviction de votre résidence principale à cause de paiements en souffrance d'une dette (comme un prêt hypothécaire) garantie par cette résidence.
- 2. Retrait pour loyer impayé** - Vous avez besoin d'argent pour éviter l'éviction de votre résidence principale à cause d'un loyer impayé de cette résidence.
- 3. Retrait pour loyer du premier et du dernier mois** - Vous avez besoin d'argent pour payer le loyer du premier et du dernier mois afin de louer une résidence principale.
- 4. Retrait pour frais médicaux** - Vous, votre conjoint ou une personne à charge avez besoin d'argent pour payer des frais médicaux (y compris des frais dentaires) pour traiter une maladie ou une incapacité physique dont l'un de vous est atteint.
- 5. Retrait pour rénovations de votre résidence principale** - Vous, votre conjoint ou une personne à charge avez besoin d'argent pour payer des frais afin de rénover **votre** résidence principale actuelle ou future afin de tenir compte d'une maladie ou d'une incapacité physique dont l'un de vous est atteint.
- 6. Retrait pour rénovations de la résidence principale d'une personne à charge** - Vous, votre conjoint ou une personne à charge avez besoin d'argent pour payer des frais afin de rénover la résidence principale actuelle ou future **de cette personne à charge** pour tenir compte d'une maladie ou d'une incapacité physique dont cette personne à charge est atteinte.

Allez à la page 6 et remplissez la partie 3.

Partie 3

Montant de déduction du retrait déterminé d'après l'actif

La valeur d'une partie de l'actif qui appartient à vous-même et à votre conjoint **doit être déduite** du montant que vous pouvez retirer de votre compte immobilisé au titre de la partie 2 de cette demande.

Vous devez remplir le tableau 1 de cette partie pour calculer le montant, s'il y en a, à déduire du montant que vous êtes en mesure de retirer.

Si le montant que vous êtes en mesure de retirer au titre de la partie 2 de cette demande moins le montant de déduction calculé dans cette partie est inférieur à 500 \$, vous ne serez pas autorisé à retirer de l'argent de votre compte immobilisé.

Tableau 1 Actif et passif du titulaire et de son conjoint		
Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3
Ajoutez la valeur marchande de tout l'actif appartenant à vous-même et à votre conjoint à la date à laquelle vous signez la présente demande, selon les catégories d'actif suivantes. Consultez la page 8 des instructions pour connaître les éléments d'actif qu'il ne faut pas compter.		
1. Biens immobiliers (cela n'inclue pas votre résidence principale)	\$	Vous devez mettre un montant dans chaque case même si la valeur est zéro (0).
2. Liquidités et argent en dépôt à une banque ou autre institution financière	\$	
3. Certificats de placement garanti et placements dans les fonds mutuels	\$	
4. Régimes enregistrés d'épargne-retraite, fonds enregistrés de revenu de retraite et rentes (cela n'inclue aucun REÉR immobilisés, compte de retraite avec immobilisation des fonds, fonds de revenu viager ou fonds de revenu de retraite immobilisé)	\$	
5. Actions, obligations et autres valeurs	\$	
6. Parts dans une entreprise ou une exploitation agricole (cela n'inclue aucune part dans une entreprise ou une exploitation agricole décrit à la page 8 des instructions)	\$	
7. Autres éléments d'actif appartenant à vous-même et à votre conjoint (cela n'inclue aucun actif décrit à la page 8 des instructions)	\$	
Valeur marchande totale de l'actif (inscrivez ce montant à la colonne 3)	\$	\$
Ajoutez tout le passif que vous et votre conjoint avez à la date à laquelle vous signez la présente demande, selon les catégories de passif ci-après. Consultez la page 8 des instructions pour connaître les éléments de passif qu'il ne faut pas compter.		
1. Dette garantie par des biens immobiliers (cela n'inclue aucune dette garantie par votre résidence principale)	\$	Vous devez mettre un montant dans chaque case même si la valeur est zéro (0).
2. Dette due au titre d'une marge de crédit	\$	
3. Prêts (cela n'inclue aucun prêts garantie par l'actif décrit à page 8 des instructions)	\$	
4. Soldes de cartes de crédit	\$	
5. Autres dettes de vous-même et de votre conjoint (cela n'inclue aucune dettes garantie par l'actif décrit à page 8 des instructions)	\$	
Passif total (inscrivez ce montant à la colonne 3)	\$	\$
Déduisez le passif total de la valeur marchande totale de l'actif à la colonne 3. Si le résultat est un chiffre négatif, inscrivez 0 (zéro) et aucun montant sera déduit du montant que vous êtes en mesure de retirer. SI LE RÉSULTAT EST UN CHIFFRE POSITIF, CE MONTANT EST À DÉDUIRE DU MONTANT QUE VOUS ÊTES EN MESURE DE RETIRER.		\$

Vous devez remplir le tableau 1 de cette partie pour que cette demande soit complète.

Allez à la page 7 et remplissez la partie 4.

Partie 4

Attestation par le titulaire du compte immobilisé

Vous **devez** signer la présente demande et, pour cela, remplir et signer l'attestation se trouvant dans cette partie. **Lisez les instructions sur la façon de remplir l'attestation qui se trouvent à la page 10 des instructions avant de remplir l'attestation.**

Attestation

Je suis le titulaire du compte immobilisé précisé à la partie 1 de la présente demande. Par la présente, je demande au surintendant des services financiers son consentement de retirer, du compte immobilisé, le montant précisé dans la partie 2 de la présente demande, ainsi que les frais approuvés par le ministre des Finances pour la présentation de la présente demande et d'impôt retenu à la source à payer sur les fonds retirés du compte.

Si le surintendant consent au retrait des fonds du compte immobilisé, j'autorise l'institution financière qui administre le compte immobilisé à payer les frais approuvés par le ministre des Finances, par prélèvement sur mon compte, au ministre des Finances, aux soins de la Commission des services financiers de l'Ontario.

J'atteste* qu'à la date où je signe la présente déclaration :
(Cochez une seule des cases ci-après.)

- Je n'ai pas de conjoint †
- J'ai un conjoint†, mais, à la date à laquelle je signe la présente attestation, je vis séparé de corps de mon conjoint
- J'ai un conjoint†, mais aucune partie de l'argent qui se trouve dans le compte immobilisé ne provient en aucun cas d'une prestation de retraite se rapportant à l'un quelconque de mes emplois
- J'ai un conjoint†, et celui-ci consent au retrait de l'argent du compte immobilisé
(Si vous cochez cette case, il faut que votre conjoint remplisse la partie 6 de la présente demande.)

J'atteste également que :

- (a) tous les renseignements figurant dans la présente demande et dans les documents qui l'accompagnent sont exacts et exhaustifs; et
- (b) l'argent que je demande de retirer du compte immobilisé est régi par la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario;

Il est entendu ce qui suit :

- (a) L'argent retiré du compte immobilisé n'est pas exempt d'exécution, de saisie ou de saisie-arrêt, contrairement à ce que prévoit l'article 66 de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario par des personnes comme des créanciers.
- (b) Le fait de fournir des renseignements inexacts ou inexhaustifs dans la présente demande est une infraction au titre de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, punissable d'une amende maximum de 100 000 \$ pour une première déclaration de culpabilité et d'une amende maximum de 200 000 \$ pour une déclaration subséquente.
- (c) En outre, le fait de créer ou d'utiliser sciemment un faux document dans l'intention de le présenter comme étant un document authentique est une infraction criminelle au titre du *Code criminel* fédéral, punissable sur déclaration de culpabilité d'un emprisonnement maximum de 10 ans.

Signature du témoin		Signature du titulaire	Date à signé (année / mois / jour)
Nom du témoin (en caractères d'imprimerie) Nom de famille Prénom Second prénom			<p>Le titulaire du compte immobilisé doit signer cette Attestation en présence du témoin.</p> <p>POUR RECEVOIR DE L'AIDE GRATUITE À COMPLÉTER CETTE DEMANDE, COMMUNIQUEZ AVEC LA COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO AU 416-250-7250 OU, SANS FRAIS, AU 1-800-668-0128.</p> <p>* En attestant, vous certifiez que la présente déclaration est véridique. † Au sens défini dans la <i>Loi sur les régimes de retraite</i> de l'Ontario..</p>
Adresse du témoin		Numéro et rue Appartement n°	
Ville		Province/État Pays	
(Indicatif régional) n° de téléphone du témoin (poste)		Code postal	

Allez à la page 8 et remplissez la partie 5.

Si vous avez indiqué dans la partie ci-dessus que vous avez un conjoint qui consent au retrait de l'argent de votre compte immobilisé, vous devrez faire votre conjoint à remplir la partie 6 de la présente demande (sur la page 9).

Partie 5

Autorisation concernant les renseignements personnels

L'autorisation figurant dans cette partie **doit** être signée par vous-même et votre conjoint (si vous en avez). Cependant, votre conjoint n'est pas tenu de signer l'autorisation si vous vivez séparés de corps de votre conjoint à la date à laquelle vous signez la présente demande.

Chaque personne doit lire l'autorisation et, si elle accepte les modalités qui y sont exposées, signer et dater l'autorisation aux endroits voulus au bas de l'autorisation. Il faut également indiquer le nom de toute personne à charge qui signe l'autorisation. Si une personne qui doit signer l'autorisation ne le fait pas, la présente demande **ne sera pas complète**.

L'autorisation **ne sera pas** valable pour les besoins de la présente demande si l'une quelconque des personnes qui sont tenues de signer l'autorisation signe cette dernière plus de 60 jours avant la date à laquelle le surintendant la reçoit.

Les renseignements au titre de la présente demande sont recueillis en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario et des règlements établis en vertu de cette dernière. L'obtention, l'utilisation, la divulgation, la conservation et l'élimination de renseignements figurant dans la présente demande sont réglementées par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* de l'Ontario (L.R.O. 1990, c. F.31, telle que modifiée). Si vous avez des questions sur l'obtention des renseignements en cause, **mais non sur la présente demande elle-même**, communiquez avec le directeur, Section du déblocage de fonds en cas de difficultés financières, au 416-250-7250 ou, sans frais, au 1-800-668-0128.

Autorisation

J'autorise mon institution financière à fournir au surintendant les renseignements se rapportant à mes dossiers financiers pour les besoins de la vérification des renseignements fournis à mon sujet dans la présente demande.

J'autorise toutes les autres personnes visées dans la présente demande à fournir des renseignements au surintendant en ce qui concerne la présente demande et les documents qui l'accompagnent, afin de permettre à cette dernière de les comprendre et d'en vérifier l'authenticité, et d'aider cette dernière à vérifier les circonstances qui entourent les difficultés financières décrites dans la présente demande.

Je, titulaire du compte immobilisé, autorise mon employeur à fournir au surintendant des précisions sur mon revenu et mes avantages sociaux dans le cadre de mon emploi pour la période visée par la présente demande, ainsi que les autres renseignements se rapportant à la présente demande.

Signature du titulaire	Date à signé (année / mois / jour)
Signature du conjoint du titulaire	Date à signé (année / mois / jour)

Si vous avez indiqué dans la partie 4 (sur la page 7) que vous avez un conjoint qui consent au retrait de l'argent de votre compte immobilisé, vous devrez faire votre conjoint à remplir la partie 6 de la présente demande (sur la page 9).

Partie 6

Consentement au retrait du conjoint du titulaire

Il faut remplir cette partie **uniquement** si le titulaire du compte immobilisé atteste, dans la partie 4 de la présente demande, qu'il a un conjoint qui consent au retrait de l'argent de ce compte. Il est interdit à ce titulaire de remplir la présente partie.

Si vous êtes le conjoint du titulaire du compte immobilisé et si on vous demande de consentir à la présente demande afin de retirer de l'argent de ce compte du titulaire, nous vous recommandons de vous faire conseiller par un avocat à propos de vos droits et des conséquences juridiques de la signature du consentement ci-après. Vous n'êtes pas obligé de signer le consentement ci-après.

Si vous désirez donner votre consentement, veuillez lire le consentement ci-après. Si vous êtes convaincu que ce dernier décrit correctement votre cas, alors, **en la présence d'un témoin (qui n'est pas le titulaire du compte immobilisé)**, signez, datez et indiquez les renseignements au bas du consentement du côté droit, et demandez à votre témoin de signer et d'indiquer les renseignements au bas du consentement du côté gauche.

Le consentement ne sera pas valable pour les besoins de la présente demande si sa date est antérieure de plus de 60 jours à celle à laquelle le surintendant reçoit ce consentement.

Consentement

Je suis le conjoint du titulaire du compte immobilisé indiqué à la partie 1 de la présente demande.

Je comprends :

- (a) que le titulaire présente une demande de retrait d'argent du compte immobilisé, et qu'il ne peut pas le faire sans mon consentement;
- (b) tant que cet argent reste à l'actif du compte immobilisé, je peux avoir droit à une part de cet argent dans le cas de rupture de notre union ou du décès du titulaire; et
- (c) que si des sommes sont retirées du compte immobilisé, je risque de perdre les droits que j'ai à une part de l'argent retiré.

Je consens à la demande, présentée par le titulaire, de retirer de l'argent du compte immobilisé.

Je donne mon consentement en signant et en datant le présent consentement en la présence d'un témoin.

Signature du témoin			Signature du conjoint du titulaire			Date à signé (année / mois / jour)		
Nom du témoin (en caractères d'imprimerie) Nom de famille Prénom Second prénom			Nom du conjoint du titulaire (en caractères d'imprimerie) Nom de famille Prénom Second prénom					
Adresse du témoin Numéro et rue Appartement n°			Le conjoint du titulaire du compte immobilisé doit signer ce Consentement en présence du témoin.					
Ville Province/État Pays								
(Indicatif régional) n° de téléphone (poste)						Code postal		